



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 10.1. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/61

Objet : Démarche d'acquisition et d'indemnisation des propriétaires JOURDAN, MARTIN, REVEST sur le site du PLAN au CASTELLET

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur et notamment son article 10,

Vu la délibération 2006/72 autorisant Monsieur le Directeur Général de l'EPF PACA à signer avec la Commune du Castellet une convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de la réalisation de programmes mixtes habitat, services et commerces sur la Commune du Castellet,

Vu l'article 5 de la Convention opérationnelle signée 23 janvier 2007 et permettant à l'EPF PACA d'acquérir les emprises foncières sur la Commune du Castellet,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à procéder au versement de la somme de 2 450 366 € aux conjoints JOURDAN REVEST et MARTIN au titre de l'acquisition et au versement de la somme de 248 036 € au titre d'indemnités.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

La Présidente
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

 Le Préfet de Région,

pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Gilles BARSACQ

29 NOV. 2013